



CONFÉRENCE THÉMATIQUE Coopération décentralisée et patrimoine immatériel

Président de séance

Marylise Ortiz, directrice de l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés (ANVPAH-VSSP)

En prélude à la conférence thématique, la présentation du nouvel ouvrage *Vade-mecum patrimoine et coopération décentralisée*.

Réalisé par l'ANVPAH-VSSP, ce vade-mecum est le fruit d'un processus participatif, avec l'appui de nombreuses associations, institutions et collectivités afin de contribuer à la production d'un outil de référence à destination des collectivités.

Au travers de vingt et un exemples d'actions de coopération tout autour de la planète, le guide présente des projets concrets sur la réhabilitation du bâti ou sur le tourisme solidaire.

L'objectif est de montrer comment procéder, d'identifier les écueils à éviter, et de s'appuyer sur les processus mis en place par les différentes collectivités.

L'ouvrage permet aux collectivités d'identifier les modalités d'actions en fonction des niveaux de compétences, selon qu'il s'agisse d'une région, d'un département ou d'une commune. Il précise également jusqu'où une collectivité peut aller en matière de gestion du patrimoine dans la coopération.

Différents types d'interventions sont recensés sur la gouvernance et la législation (réglementation du patrimoine), sur la restauration et la réhabilitation, sur la sensibilisation des publics à l'importance de l'appropriation du patrimoine par les habitants, et enfin, sur le développement du territoire (volets économiques et touristiques).

Aujourd'hui, les collectivités s'emparent de plus en plus de cette dimension patrimoniale et quel que soit le niveau de collectivité, l'aspect transversal des questions patrimoniales en fait une entrée récurrente dans la coopération. Il existe une version en anglais, et le guide est disponible sur le site Internet de l'ANVPAH-VSSP.

Anne-Marie Mevel-Reingold, chargée de mission, ministère des Affaires étrangères

La réalisation du vade-mecum par l'ANVPAH, avec l'appui du ministère de la Culture et de la Communication et le MAE, a permis un travail de recensement transversal permettant d'intégrer des approches sur le plan artistique, culturel, mais aussi économique et sociétal. L'équipe de l'ANVPAH-VSSP a beaucoup œuvré pour la réalisation de cet outil, entre l'ouvrage d'art et l'outil technique pour les collectivités, pendant deux ans et demi.

D'une manière générale, le patrimoine rapproche la collectivité de ses habitants, il met en valeur les savoir-faire des communes, des régions et des pays, et permet aux jeunes de s'approprier ces lignes d'histoire.

Il peut faire naître de nouvelles activités comme l'archéologie, l'appropriation de la culture, l'architecture, la réhabilitation, la redécouverte de lieux, et donc attirer un public sensible à la découverte des richesses locales. Les projets autour du patrimoine permettent également de développer des activités liées au tourisme, à l'hôtellerie, à la restauration, ou encore à la gastronomie locale.

France Quemarec, ministère de la Culture et de la Communication, direction générale des patrimoines

Le ministère de la Culture est souvent sollicité par des États sur les questions patrimoniales, notamment sur les législations et les outils réglementaires.

Le rôle des personnels du ministère est d'orienter les demandes extérieures vers les collectivités, dans la mesure où les compétences ministérielles s'appuient sur toutes les ressources humaines des collectivités territoriales françaises.

Le classement « Pays d'art et d'histoire » est un label d'État, mis en place dans le cadre d'une convention avec l'ANVPAH, et des actions sont mises en œuvre aux côtés de l'ANVPAH au Mali, en Roumanie, et en Macédoine.

Ce vade-mecum est un outil pratique pour aider les collectivités à travailler sur le patrimoine, qui est un domaine encore peu abordé dans les coopérations décentralisées.

Jean-Michel Gallet, représentant **Yves Dauge**, chargé de mission à l'ANVPH-VSSP

« Le patrimoine ne serait-il pas immatériel par définition ? »

Il y a une trentaine d'années, il existait un débat autour du bâtiment et de l'architecture pour savoir s'il s'agissait d'un patrimoine. La désignation d'un patrimoine est une démarche à caractère immatériel.

Le réseau regroupe des lieux selon trois caractéristiques : les villes à secteurs sauvegardés, les villes d'art et d'histoire, et les zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysagé.

La gouvernance au sens large est la clef de la démarche patrimoniale, plus que le patrimoine en lui-même. Le patrimoine est mouvant, il se transforme, se révisé, et se découvre par de nouveaux usages.

Le patrimoine immatériel correspond à des usages simples du quotidien par les habitants, il n'est pas lié au prestige mais plus à l'usage, que ce soit la gastronomie, la langue ou la musique. Le patrimoine immatériel ne se laisse pas muséifier, il est en mouvement, ce n'est pas quelque chose d'usé, et il doit être une valeur d'usage. Enfin, il est important que les gens se l'approprient.

Intervenants

Cécile Duvelle, secrétaire de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, UNESCO

L'action de l'UNESCO est très performante en ce qui concerne le patrimoine matériel. Cependant, il manque, dans la convention du patrimoine mondial culturel et naturel, un aspect au-delà du patrimoine bâti. Ce manque a été comblé seulement en 2003, par la prise en compte d'un patrimoine vécu.

La définition de patrimoine immatériel est très longue. Il regroupe à la fois pratiques, représentations, connaissances, expressions et savoir-faire, ainsi que les instruments, objets et artefacts qui lui sont associés, et que les communautés reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine.

La grande évolution réside dans le fait que ce n'est plus le ministère ni les experts qui reconnaissent le patrimoine mais les collectivités et la société civile, la définition est donnée par le bénéficiaire (le patrimoine est subjectivé).

On recense cinq domaines constituant les grandes familles du patrimoine immatériel : les traditions et expressions orales, les arts du spectacle (« folklore »), les pratiques sociales (rituels, éléments festifs), les connaissances concernant la nature et l'univers (tradi-praticiens), et les savoir-faire liés à l'artisanat.

Enfin, l'intégration des droits de l'homme, du respect mutuel entre les collectivités, et d'un développement durable s'imisce dans la qualification du patrimoine immatériel. On ne peut faire des politiques de sauvegarde sans ces trois conditions.

En 2012, 142 États se sont engagés sur cette convention. Au niveau international, il y a deux listes : une liste d'urgence et une liste représentative. Aujourd'hui, 267 éléments sont inscrits sur la liste représentative, et seulement 27 sur la liste de sauvegarde d'urgence. 600 000 dollars ont été engagés pour la sauvegarde des pratiques autour de vingt projets.

La France a aujourd'hui inscrit huit éléments nationaux, dont un seul sur la liste d'urgence : « les polyphonies corses ».

Romain Orfeuvre, architecte, Toulouse

La ville de Toulouse accompagne un programme de sauvegarde des métiers dans le centre historique d'Hanoi. La coopération a débuté il y a seize ans, en 1996, sur la réhabilitation du patrimoine architectural, et la question de l'identité culturelle s'est rapidement posée.

Historiquement, le centre-ville regroupe tout un microcosme de savoir-faire, contenu dans un réseau de distribution et une organisation en zone de chalandise précise.

Aujourd'hui, les métiers d'artisanat et de commerce ont parfois disparu du quartier, relégués dans d'autres zones de la ville. En effet, le tourisme prend beaucoup de place dans le quartier central, et le prix du foncier devient une vraie menace pour le petit artisanat.

Les principaux objectifs sont de lutter contre l'acculturation, contre la perte des liens entre ces corporations, de valoriser l'identité locale, de travailler sur le redéploiement de ces filières locales et d'appuyer la visibilité nationale et internationale.

Le travail de diagnostic est une étape importante pour engager un dialogue avec les autorités vietnamiennes qui sont parfois en difficulté pour se positionner sur la notion de patrimoine immatériel. L'enjeu est aussi d'éviter l'excès inverse, de muséification du quartier.

Stéphane Merceron, président d'Euro Gusto

La gastronomie doit être comprise comme la connaissance raisonnée de tout ce qui a rapport à l'homme et à sa façon de se nourrir ; son but est de veiller à la « conservation » des hommes, au moyen de la meilleure nourriture possible.

La définition de Brillat-Savarin a été réappropriée par la chaîne de restauration « Slow-food », c'est une approche globale qui pourra être utile pour les collectivités notamment dans leurs projets de coopération. Cette définition est très transversale, elle touche l'agriculture, la culture, la chimie, la transformation, la diplomatie, ou encore l'anthropologie. En effet, la gastronomie, c'est la terre nourricière et les hommes ; les modes de consommation ; les pratiques culturelles et sociales ; les rapports et les liens avec l'ailleurs ; l'art, la créativité et l'innovation.

Dans un territoire, l'entrée « gastronomie » crée du lien : la production, la distribution à la consommation, la restauration, le tourisme, les métiers de bouche, la formation et la recherche, la sensibilisation au goût et à la santé, en passant par tout ce qui touche à l'environnement.

La biennale européenne du goût et de la culture alimentaire, à Tours en 2009 a eu deux grands objectifs : assurer la promotion du patrimoine et la reconnaissance de la culture alimentaire européenne ; et démontrer que cette culture est en prise avec des réalités territoriales, environnementales, culturelles, sociales et économiques qui déterminent sa préservation et sa transmission aux générations futures.

La reconnaissance de ce patrimoine par l'UNESCO en allant au-delà du sujet et en considérant la gastronomie comme un bien culturel est une vraie avancée.

Trois idées clefs

- Le patrimoine est souvent vu comme quelque chose de prestigieux, il y a un travail important pour faire comprendre que c'est simplement une valeur partagée.
- La collectivité va jouer un rôle important pour favoriser la prise de conscience des savoir-faire locaux, tout en contrôlant l'attraction touristique qui peut naître.
- Le patrimoine immatériel se transmet de génération en génération, il n'est pas figé et ne peut être muséifié.